

Question écrite du 20 mai 2025 de M. Durão Francisco: «Enseignement des enfants dans le centre fédéral d'asile à Genève».

Ma question s'adresse vraisemblablement à Mme la conseillère administrative Christina Kitsos, chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

En août 2025 s'ouvrira un centre fédéral d'asile dans le canton de Genève. En ce qui concerne les enfants de 4 à 15 ans, il est prévu qu'ils soient scolarisés au sein du centre, c'est-à-dire pas dans une école ordinaire.

A mon avis, cela représente une grave atteinte aux droits des enfants: la socialisation d'un enfant ne se fait pas dans un centre fermé, mais en participant aux activités scolaires dans le quartier. La ségrégation des enfants basée sur leur statut légal est évidemment une atteinte grave aux droits des enfants.

Quelles mesures concrètes pourraient donc être prises au niveau de la Ville de Genève pour que les enfants puissent être scolarisés dans les écoles ordinaires et non pas dans un centre fédéral d'asile?

Je vous remercie de votre attention.